

1. PREND NOTE des résolutions adoptées par la dix-septième session du Conseil exécutif<sup>2</sup> et par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé<sup>3</sup> sur les relations avec le FISE; et

2. EXPRIME sa satisfaction de la collaboration efficace qui ne cesse d'exister entre le FISE et l'OMS.

Septembre 1956, 7, 21

2

Voir résolution EB17.R50 (Recueil des résolutions et décisions de l'OMS,  
Vol. I, 1973, p. 522).

3

Voir résolution WHA9.35 (Recueil des résolutions et décisions de l'OMS,  
Vol. I, 1973, p. 522).